



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Strasbourg, le 10 mai 2011

**Rectorat**

Pôle ressources humaines

Délégation académique à  
la formation des  
personnels

Dafor

Affaire suivie par  
Brigitte Kauffmann

Téléphone  
03 88 23 36 59

Fax  
03 88 23 39 20

Mél.  
brigitte.kauffmann  
@ac-strasbourg.fr

Référence :  
MK/BK/GP 10-11-169  
Adresse des bureaux  
27 boulevard Poincaré  
67000 Strasbourg

Adresse postale  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs et principaux des  
établissements publics et d'Erea  
s/c de Mesdames les inspectrices d'académie DSDEN du  
Bas-Rhin et du Haut-Rhin

**Références : Décret n°2004-13 du 5-1-2004**

**Arrêtés du 5-1-2004**

**Circulaire n°2004-103 du 26-4-2004**

**Circulaire n°2010-0127 du 15-4-2011**

### **Objet : Appel à candidature 2CA-SH**

La présente circulaire constitue l'appel à candidature pour la préparation au certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH). Le présent appel à candidature concerne uniquement les enseignants titulaires du second degré (professeurs de lycée et collège, professeurs de lycée professionnel).

#### **1. La scolarisation des élèves en situation de handicap**

La scolarisation des élèves en situation de handicap constitue une priorité depuis la loi du 11 février 2005. Afin de poursuivre l'effort engagé, la circulaire de rentrée 2011 fixe pour objectifs d'améliorer l'enseignement dispensé à ces élèves et de développer la personnalisation des parcours de formation. Au sein de chaque établissement accueillant un élève handicapé, la spécialisation d'un enseignant, au moins, est souhaitable, car elle permettrait de disposer d'une personne-ressource pour la mise en oeuvre d'adaptations pédagogiques.

C'est pourquoi il est proposé, à l'intention des enseignants du second degré, une certification complémentaire, le 2CA-SH (option A, B, C, ou D, selon le handicap), et une formation y préparant.

**Pour l'année scolaire 2011-2012, seule la préparation à l'option D - Enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives - sera ouverte dans l'académie.**

#### **2. La formation et la certification 2CA-SH**

Cette formation 2CA-SH permet de développer des compétences professionnelles relatives à la scolarisation des élèves handicapés, compétences souvent transférables à d'autres situations. Elle constitue, de ce fait, un enrichissement des connaissances pédagogiques traditionnelles de l'enseignant, proposant par exemple, la pratique du travail en équipe pluridisciplinaire et du travail en partenariat. La formation débouche sur une validation, la certification 2CA-SH.



Cette certification s'adresse en priorité aux enseignants qui accueillent un ou plusieurs élèves handicapés dans leur classe, mais elle peut correspondre à un projet personnel de spécialisation.

La certification consiste en :

- un mémoire professionnel d'une trentaine de pages,
- une séquence d'enseignement d'une durée de 55 minutes dans une classe accueillant des élèves présentant un handicap, suivie d'un entretien portant sur les choix pédagogiques de cette séquence ainsi que la soutenance du mémoire professionnel.

L'obtention de la certification est une reconnaissance de compétences professionnelles, mais ne crée aucune obligation réglementaire.

### 3. La préparation au 2CA-SH

Pour l'année scolaire 2011-2012, le service de formation du rectorat (Dafor) met en place, en partenariat avec l'université de Strasbourg, la préparation à l'option D. Cette formation professionnelle spécialisée se déroule sur 2 ans, à raison de 75 heures par an, à l'IUFM de Sélestat.

La formation se déroulera en 3 semaines distinctes, de novembre 2011 à mai 2012.

La préparation au 2CA-SH option F (Segpa et Erea) sera très vraisemblablement proposée en 2012-2014.

La préparation aux autres options - A (handicap auditif), B (handicap visuel), C (handicap moteur) - s'effectue au niveau national et se déroule sur une seule année.

### 4. La procédure de candidature

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation sont à faire parvenir par voie hiérarchique pour le lundi 25 juin 2011 à

Rectorat - Dafor  
6, rue de la Toussaint  
67975 STRASBOURG CEDEX 9

La Dafor est chargée de recueillir les avis des autorités pédagogiques compétentes. Une commission de sélection sera mise en place début juillet pour établir la liste définitive des candidats.

Pour tout renseignement concernant les modalités de la formation ou de l'examen, vous pouvez consulter le site ASH du rectorat : <http://www.ac-strasbourg.fr/difpe/ash> ou prendre contact avec la correspondante de formation.

Pour le recteur et par délégation,  
pour le secrétaire général et par délégation,  
la déléguée académique à la formation  
des personnels



Martine Knauer

#### Copies :

Cabinet de Mme le recteur  
Mmes les inspectrices d'académie DSDEN du Bas-Rhin et du Haut-Rhin  
M. Jean-Paul MOLINES, conseiller du recteur pour l'ASH  
M. Laurent PETER, inspecteur ASH 67  
Mme Nicole FORGET, inspectrice ASH 68  
M. François DUFOUR, pôle examens et concours  
M. Jean-Jacques MATHIS, DRH  
Dr. Jeanne KOCHANOWSKI, conseillère technique du recteur  
M. François WERCKMEISTER, directeur de l'IUFM  
Mme Lisa LEFEVRE, IUFM de Sélestat

P.J. : fiche de candidature